

fma.

FOYER HABITATION



POUR UN LARGE PUBLIC

Résidence principale ou secondaire



TROIS FORMULES **SIMPLES** UNE COUVERTURE **COMPLÈTE** ET C'EST **TOUT.**

L'OFFRE EN SYNTHÈSE

Formule **ESSENTIELLE**

Les garanties indispensables
pour les petits budgets

Formule **CONFORT**

L'équilibre parfait
entre budget et garanties

Formule **SÉRÉNITÉ**

Des garanties sur-équipées
avec un large choix d'options



LES CONDITIONS D'ACCÈS.

- Locataire ou propriétaire occupant d'un appartement ou d'une maison située en France Métropolitaine ;
- Résidence principale ou secondaire.

LES EXCLUSIONS.

- Les biens supérieurs à 10 pièces (*villas, châteaux, manoirs...*) ;
- Les bungalows, chalets en bois, maisons au toit de chaume, mobiles-homes...;
- Les habitations réservées pour plus de la moitié de leur surface à des activités professionnelles libérales ;
- Les bâtiments vides d'occupation ou désaffectés, les bâtiments vétustes ou délabrés ;
- Les personnes ayant déclaré un sinistre DDE, Incendie, Vol.

**➤ Les garanties
& services**

- › **Garanties de base**
Responsabilité civile, défense pénale, incendie, explosion et événements assimilés, dégâts des eaux, bris de glace.
- › **Contre les risques naturels imprévisibles**
Dommages matériels provoqués par les catastrophes naturelles, technologiques ou événements climatiques.
- › **Vol, détériorations et vandalisme**
Disparition, destruction ou détérioration des bâtiments ou du mobilier.
- › **Accidents électriques et ménagers**
Dommages matériels subis par les appareils électriques ou électroniques ; brûlures causées par un excès de chaleur ; perte de denrées alimentaires.
- › **Piscine**
Extension des garanties de Responsabilités Civile aux dommages matériels et corporels du fait de la piscine.
- › **Sérénité coup dur**
Prise en charge des cotisations pendant 12 mois en cas de licenciement économique, cessation d'activité...
- › **Bris de glaces étendu**
Garanties pour les frais de bris, de parois, de balcons, de vérandas, de marquises, de serres, de châssis et d'aquarium ainsi que les bris des produits verriers.
- › **Valeur à neuf du mobilier**
Pour toutes les garanties souscrites sauf le Vol et les Dommages électriques nous prenons à notre charge la vétusté à concurrence de 25% de la valeur de remplacement à neuf au jour du sinistre.

**ENFANTS**

- › **Assurance Scolaire** pour les activités scolaires et extra-scolaires
- › **Chambre étudiante** prise en charge

RC ASS. MAT.

- › **RC Assistante Maternelle** pour les dommages subis par les enfants confiés

CE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

- + **Acceptation des affaires résiliées** pour non-paiement de prime, avec une souscription en fractionnement annuel obligatoire
- + **Énergies renouvelables couvertes** (capteurs solaires, photovoltaïques) en cas de souscription de l'option «Extension bris de glace »

LES PLUS DU CONTRAT**80 000 €**

de garantie pour le Capital Mobilier


**Tableau
de garanties**
**GARANTIES DE BASE**

	FORMULE 1 Essentielle	FORMULE 2 Confort	FORMULE 3 Sérénité
Responsabilité Civile	Inclus	Inclus	Inclus
Défense Pénale et recours	Inclus	Inclus	Inclus
Catastrophes naturelles	Inclus	Inclus	Inclus
Catastrophes technologiques	Inclus	Inclus	Inclus
Incendie, explosion et évènements assimilés	Inclus	Inclus	Inclus
Attentats et actes de terrorisme	Inclus	Inclus	Inclus
Événement climatiques	Inclus	Inclus	Inclus
Dégâts des eaux et gel	Inclus	Inclus	Inclus
Assistance	Inclus	Inclus	Inclus
Protection juridique	Inclus	Inclus	Inclus
Sérénité coup dur	Inclus	Inclus	Inclus
Bris de glace	Inclus	Inclus	Inclus
Vol - Vandalisme		Inclus	Inclus
Accidents électriques et ménagers		Inclus	Inclus
Extension bris de glace étendu			Inclus
Valeur à neuf			Inclus
Objets de valeur			Inclus
GARANTIES COMPLÉMENTAIRES			
Assurance scolaire	Option	Option	Option
Jardin		Option	Option
Piscine		Option	Option
Responsabilité Civile assistante maternelle		Option	Option
Responsabilité Civile Chasse		Option	Option
Cave à vin		Option	Option
Chambre d'étudiant		Option	Option
Franchise	300 €	225 €	75 €
Options franchise	225 € 150 €	150 € 75 €	-